



INSCRIPTION

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Un stage de formation syndicale aura lieu au choix du 05 au 07 février 2018 ou du 07 au 09 février 2018.
Les sessions se tiendront au siège du **SNETAA-FO** - 24 rue d'Aumale - 75009 PARIS

Le stage est ouvert à tout adhérent de la France métropolitaine à jour de cotisation.
La priorité sera donnée à tout adhérent qui n'a jamais effectué de stage nationale de formation **SNETAA-FO**.

THÈMES ABORDÉS

- actualité politique et syndicale ;
- réformes en cours ;
- combats à mener ;
- histoire du syndicalisme et du **SNETAA-FO** ;
- PPCR ;
- conseil d'administration, HMIS, mutations ;
- mandats du **SNETAA-FO** et ses revendications ;
- gestion de conflits...

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez vous pré-inscrire par e-mail (snetaanat@snetaa.org) entre le lundi 13 novembre et le 1^{er} décembre 2017.

Dans le même temps, vous devez remplir le **COUPON-RÉPONSE** joint et nous le retourner dûment complété **PAR VOIE POSTALE** (chèque de caution inclus).

Nous vous enverrons une convocation avec un modèle de demande d'autorisation d'absence que vous déposerez auprès de votre chef d'établissement.

« Ce stage est de droit » : votre chef d'établissement ne peut pas vous empêcher d'y assister !

TRAJETS ET HÉBERGEMENT

Vous serez logé-e en chambre double. Pour être hébergé-e en chambre individuelle (nombre très limité), un supplément de 60 € pour les 2 nuits est demandé (chèque à l'ordre du **SNETAA-FO**, à joindre lors de votre inscription).

Tous vos frais de transport et frais d'hébergement (dans la limite autorisée) sont à la charge du SNETAA-FO.

Les remboursements des billets SNCF se font sur la base tarifaire SNCF seconde classe (pas de TGV Pro pris en charge).

Le **SNETAA-FO** vous encourage également à utiliser le co-voiturage entre collègues (si cela est plus économique pour le **SNETAA-FO** par rapport au train).

DÉPÔT DE GARANTIE

Afin d'éviter l'engagement de frais en faveur de stagiaires qui s'inscrivent mais ne participent pas au stage (ce qui pénaliserait d'autres collègues), aucune inscription ne sera validée sans qu'un dépôt de garantie de 100 € en chèque ait été joint avec le coupon-réponse. **Ce chèque vous sera rendu dès votre arrivée ; à votre départ, une attestation de présence vous sera remise.**

Ce stage aura lieu dans des conditions idéales et dans une ambiance conviviale et fraternelle.
ALORS N'HÉSITEZ PAS !

COUPON RÉPONSE

INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION SYNDICALE

à envoyer au SNETAA-FO par voie postale avant le 1^{er} décembre 2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Académie : Responsabilité éventuelle au SNETAA-FO :

Téléphone : Adresse mail:

DATES DU STAGE

Je souhaite participer au stage de formation syndicale qui aura lieu à Paris (un seul choix) :

du lundi 5 (14h) au mercredi 7 février 2018 (12h)

OU

du mercredi 7 (14h) au vendredi 9 février 2018 (12h)



Je joins obligatoirement un chèque de 100 euros comme dépôt de garantie, à l'ordre du SNETAA-FO. En cas d'absence non justifiée, ledit chèque sera encaissé.

HÉBERGEMENT

Je souhaite être hébergé dans un hôtel réservé par le SNETAA-FO :

en chambre double (prise en charge par le SNETAA-FO)

en chambre individuelle (un supplément de 60 euros est exigé pour les 2 nuits. Chèque à l'ordre du SNETAA-FO à joindre avec ce coupon-réponse)

Je serai hébergé-e par mes propres moyens (pas de prise en charge par le SNETAA-FO)

Je note, qu'à l'issue de mon inscription, une convocation me sera envoyée avec toutes les modalités pour poser mon autorisation d'absence auprès de mon établissement.

Je note aussi que, le nombre de places étant limité, il est possible que ma candidature ne soit pas retenue. Dans ce cas, le SNETAA-FO s'engage à restituer mon chèque de caution de 100 euros et éventuellement le chèque de 60 euros si j'avais fait la demande d'une chambre individuelle.

Date : Signature :